

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que les régions de l'Est du pays où le taux de chômage est nettement plus élevé obtiennent une plus grande partie des fonds disponibles. Si vous prenez . . .

M. McGrath: Et la Colombie-Britannique?

M. Roberts: «Et la Colombie-Britannique?» demande le député. Le pourcentage total accordé à cette province pour financer les programmes directs est de 13.7 p. 100. La Colombie-Britannique a un taux de chômage de 13.8 p. 100. Les chiffres sont pratiquement identiques. Le député irait-il se plaindre que pour un des programmes de la liste, à l'article 38, 27 p. 100 des fonds ont été accordés à la Colombie-Britannique? Cela montre bien en effet que les libéraux font tout ce qu'ils peuvent pour nuire aux circonscriptions de l'opposition. Ce taux est presque deux fois plus élevé que le taux de chômage en Colombie-Britannique.

LE COÛT DE LA PRÉPARATION DES LISTES DE PROGRAMMES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que nous parlons du Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi. Le ministre peut-il nous expliquer, à propos de cette tentative manifeste en vue de cacher la vérité aux Canadiens, combien de temps, d'argent et de personnes il a fallu pour préparer cette documentation sur les programmes, laquelle est beaucoup plus détaillée que nécessaire et a permis hier au gouvernement de noyer le poisson à la Chambre et de dissimuler les vraies données concernant le Programme d'initiatives spéciales pour l'emploi, que nous avons demandées tout de suite après le budget de 1982?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'objectif des conservateurs est clair désormais. La semaine dernière, ils voulaient les faits, tous les faits, rien que les faits. Ils voulaient connaître les faits pour décider par eux-mêmes comment répartir les crédits. Ils voulaient aller au fond de l'affaire. Aujourd'hui, ils ne s'intéressent qu'à un petit aspect de celle-ci, qu'ils espèrent pouvoir déformer pour étayer leur thèse, laquelle n'est pas justifiable dans un contexte plus général.

Les députés d'en face nous ont dit: «Dites-nous tout, sans détours ni maquillage. Ne nous donnez pas d'ordres.» C'est ce que nous avons fait. A cette fin, il est vrai qu'il nous a fallu des traducteurs et du personnel spécial qui ont travaillé pendant toute la fin de semaine afin de fournir ces renseignements aux députés d'en face. Vous savez, monsieur le Président, si nous ne l'avions pas fait et si j'avais dû retarder encore la production de ces données, les conservateurs auraient réagi immédiatement pour m'accuser de manquer de respect envers la Chambre des communes en refusant de fournir les renseignements que je leur avais promis.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ÉDUCATION

LA LETTRE DE LA COMMISSION DES ÉCOLES SÉPARÉES DE L'AGGLOMÉRATION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du même ministre. Il n'aura pas à dénaturer sa réponse avec la profusion de documents qu'il a déposés hier à la Chambre. Comment peut-il justifier le fait que la Commission des écoles séparées, la Commission des écoles catholiques de l'agglomération métropolitaine de Toronto ait envoyé à ses administrateurs une lettre les pressant de ne s'adresser qu'aux députés libéraux pour l'octroi de crédits destinés à moderniser les établissements d'enseignement à Toronto? La liste est claire. Elle est adressée à tous les administrateurs, et ne comporte que les noms des députés libéraux. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer comment cela a pu se faire?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Autant que je sache, monsieur le Président, je ne suis pas au courant de la lettre dont parle le député. Je suppose qu'il ne s'agit pas d'une lettre revêtue de ma signature, mais d'une lettre émanant de la direction de la Commission des écoles séparées sur laquelle je n'ai aucune autorité. Je ne connais pas la teneur de la lettre, mais si le député n'y trouve rien d'autre à redire que le fait que la direction de la commission scolaire exhorte les Canadiens à prendre contact avec les députés, libéraux ou autres, cela me porte tout simplement à croire que ses administrateurs estiment que les députés libéraux réussiraient vraisemblablement mieux à répondre à leurs besoins que les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LES SOMMES OCTROYÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a de toute évidence induit la Chambre en erreur au sujet des projets spéciaux de création d'emplois. Pourquoi n'admet-il pas que la Colombie-Britannique, où le taux de chômage est, il le sait bien, de 13.8 p. 100, soit près de 14 p. 100, et où le nombre de saisies hypothécaires, et de faillites a été plus élevé pendant l'année de la reprise, en 1983, que pendant la récession, n'a reçu que 5.5 p. 100 des 186 millions de dollars que contient sa caisse minable servant à des pots-de-

Des voix: Bravo!